

Direction Inspection Contrôle Audit

Affaire suivie par : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Dijon, le - 2 OCT. 2025

La directrice générale de l'agence régionale de santé
à

Madame la présidente du conseil d'administration
EHPAD Les Jardins des Laignes
7 rue du Général Leclerc
58220 DONZY

RAR N° 2C 182 993 4690 7

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L.313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles N° FINESS : 580971299 – EHPAD LES JARDINS DES LAIGNES- DONZY

**PJ : - tableau des mesures définitives
- tableau de suivi RH**

A la suite du contrôle sur pièces des établissements visés en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 8 juillet 2025, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de vos établissements les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des accompagnements de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L. 121-1 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux 4 prescriptions et 7 recommandations envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

Cette échéance passée, aucun élément de réponse et/ou commentaire éventuel de votre part n'a été transmis à mes services.

Aussi, par le présent courrier et conformément à ce que je vous annonçais dans ma lettre du 8 juillet 2025, je vous notifie les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre des prescriptions et la prise en compte des recommandations dans votre établissement.

Ces dernières feront l'objet d'un suivi par la direction territoriale de la Nièvre :

[REDACTED]

Par ailleurs et afin de renforcer les conditions d'un accompagnement de proximité entre mes services et la direction de votre établissement, je vous remercie de bien vouloir compléter le fichier « tableau suivi RH » en pièce jointe. Ce dernier permettra d'assurer un suivi spécifique sur la thématique des ressources humaines de votre établissement et d'apprécier la stabilité de ses équipes soignantes.

Il sera à adresser (en format Excel) à la même adresse mèn susmentionnée, à 6 mois à compter de la réception du présent courrier.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

La directrice générale,

[REDACTED]

Copies à :

Monsieur le Directeur
EHPAD Les Jardins des Laignes
7 rue du Général Leclerc
58220 DONZY

Monsieur Le Président
Conseil départemental de la Nièvre
Hôtel du Département
58039 NEVERS cedex

Inspecteur:

Nom établissement :

Adresse :
Code postal :

EHPAD Les Jardins des Lignes
7 rue du général Leclerc
90220

FINESSE ET: 580971299

Commune : DONZY

Tableau des mesures définitives
Prescriptions

Nb	4	Libellé	Fondement juridique	Délai	Eléments de preuve à fournir	Référence rapport E/R	Levée OJA/ Abandonnée	Date de la levée	Observations
1		Inscrire la politique de signalement de l'établissement dans un cadre opérationnel en conformité avec les exigences légales et réglementaires sur la gestion des risques: - en donnant une information précise et exhaustive aux professionnels des EHPAD sur leurs obligations en matière de signalement, notamment des faits de violence et de maltraitance, et leurs droit à la protection mais aussi les sanctions attachées au défaut de signalement; - en assurant une formation et une sensibilisation continue des équipes à la gestion des événements indésirables et à la gestion des risques adaptée à l'activité médico-sociale; - en communiquant autour du dispositif de "lanceur d'alerte" pour la FPH.	L. 331-8-1 CASF L. 1413-14 CSP L. 313-34 CASF Art. 434-3 code pénal Art.40 code de procédure pénale Art. 225-13 et 14 code pénal L. 135-1 à 6 CGSP Cirulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics (non publiée au JO)	4 mois	Document/support institutionnel validé par la direction présentant les droits et obligations des professionnels en matière de signalement et en particulier les faits de maltraitance. Programmation de modules de formation sur 2025 et feuilles d'émargement. Procédure interne de e de signalement et de traitement des événements indésirables formalisée et validée par la direction.	E1	N		La prescription n°1 est maintenue et notifiée, dans l'attente de la transmission des éléments de preuve sollicités.
2		Renforcer l'organisation des soins prenant appui sur des équipes pluridisciplinaires qualifiées ayant une connaissance de l'EHPAD et des résidents accueillis et supervisées par la cadre de santé: - en évaluant à travers la maquette organisationnelle le besoin théorique cible en effectif et en ETP IDE et AS-AS/ASG-AMF/AES pour accompagner les résidents; - en assurant un suivi de la maquette organisationnelle pour optimiser les ressources paramédicales et soignantes et la complémentarité des profils/métiers en lien avec l'ETP cible; - en disposant de fiches d'activités adaptées à l'organisation mise en place, diplômées - en formalisant une procédure définissant la politique de remplacement des agents en cas d'absence programmées et non programmées, avec les différentes solutions mobilisables et le cadre de recours pour assurer la continuité de l'activité et l'optimisation des moyens; - en clarifiant au titre de la GPEC/GPMC, la politique de recrutement pour répondre à des postes vacants permanents et d'accompagnement des professionnels faisant fonction en poste dans une formation soe et un parcours qualifiant (formation diplômante ou VAE accompagnée, en lien avec les lignes directrices de gestion.	L. 312-1 II al.4 CASF D. 312-155-0 CASF L. 413-1 CFP Décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des AES et du corps des agents de service hospitaliers qualifiés de la FPH Guide d'aide d'élaboration du plan bleu en EHPAD, Ministère de la santé et de la prévention, 2022 Guide Bienveillance et gestion des signaux de maltraitance en établissement. HAS, 2024	6 mois	Maquette organisationnelle formalisée. Plan d'actions faisant apparaître les différents leviers actifs, les délais et les réalisations pour ajuster et stabiliser l'équipe soignants. Fiches de poste IDE formalisée et validée. Fiches de poste soignant PASA. Procédure de remplacement des agents formalisée et validée par la direction. Lignes directrices de gestion approuvées. Liste des agents faisant fonction AS au 1/06/2025 avec démarrage d'accompagnement à la professionnalisation proposée.	E2 E5 E6 E7 R6 R11 R12 R13	N		La prescription n°2 est maintenue et notifiée, dans l'attente de la transmission des éléments de preuve sollicités.

Tableau des mesures définitives

Prescriptions

Inspecteur: [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD Les Jardins des Lignes

Adresse : 7 rue du général Leclerc

Code postal : 98220

FINESSE ET: 580971259

Commune : DONZY

Nb	4	Libellé	Fondement juridique	Délai	Eléments de preuve à fournir	Référence rapport E/R	Levée O/N/ Abandonnée	Date de la levée	Observations
3		Disposer d'un médecin coordonnateur avec une quotité de travail conforme à la capacité de l'établissement [REDACTED] et titulaire de la qualification requise (ou s'engageant à l'acquiescer dans un délai maximum de 3 ans) pour assurer une coordination médicale adaptée dans l'établissement. Mettre en place dans l'intervalle une disposition transitoire/alternative permettant de venir en soutien des équipes soignantes.	D. 312-156, D. 312-157, D. 312-158, D.312-159-1 3° CASF	4 mois	Profil de poste publié avec fiche de poste. Contrat de travail signé avec un médecin, avec attestation de la formation requise ou engagement dans un cursus de formation. Tout élément justifiant d'autres modalités d'appui à la coordination médicale activée.	E 4	N		La prescription n°3 est maintenue et notifiée, dans l'attente de la transmission des éléments de preuve sollicités.
4		Formaliser une procédure de gestion et de conduite à tenir en situations d'urgence médicale, précisant notamment les gestes à adopter et les modalités de recours éventuel aux différents intervenants internes et externes, avant le recours au CTIS.	L. 313-24 CASF	1 mois	Procédure rédigée, datée et visée avec sa liste de diffusion.	E 3	N		La prescription n°4 est maintenue et notifiée, dans l'attente de la transmission des éléments de preuve sollicités.

Tableau des mesures définitives
Recommandations

Inspecteur: [REDACTED] Nom établissement : EHPAD Les Jardins des Laignes RINISS ET: 580971299
 Adresse : 7 rue du Général Leclerc Commune : DONZY
 Code postal : 58220

Nb	7	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Reference rapport E/R	Levée O/N/ Abandonnée	Date de la levée	Observations
1		En complément de la formalisation d'une procédure organisant le continuité de la fonction de direction en cas d'absence du directeur, actualiser la délégation de signature accordée à [REDACTED] (ACH).	RBPP: Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2012	R 1 R 3	N		La recommandation n°1 est maintenue et notifiée.
2		Formaliser précisément les missions et responsabilités de chaque professionnel de l'établissement à travers: - un organigramme faisant apparaître les liens hiérarchiques et fonctionnels et identifiant les postes vacants, régulièrement tenu à jour afin de donner une visibilité de l'organisation aux personnels permanents ou occasionnels et aux familles, - des fiches de postes adaptées et actualisées et connues des professionnels.	RBPP: La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008	R 4 R 10	N		La recommandation n°2 est maintenue et notifiée.
3		En lien avec les dispositions législatives reconnaissant le statut d'IDE coordonnateur (article L. 313-12 V CASF), formaliser la fiche de poste de l'IDE coordonnatrice présentant son cadre d'exercice et ses missions.	RBPP: La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2009	R 6	N		La recommandation n°3 est maintenue et notifiée.
4		[REDACTED] manière à assurer une visibilité de l'animation du collectif de travail de l'établissement, organiser des temps de réunions d'équipes formalisées et régulières et assurer de manière efficace la circulation optimale des décisions et informations significatives prises par la direction auprès des personnels et leur implications dans les réflexions.	RBPP: La bientraitance: définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008	R 2	N		La recommandation n°4 est maintenue et notifiée.
5		Elaborer un protocole d'accueil des nouveaux arrivants et des personnels remplaçants, de manière à faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents qu'ils accompagnent.	RBPP: Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2012 RBPP: La bientraitance: définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008	R 5	N		La recommandation n°5 est maintenue et notifiée.
6		[REDACTED] (à recueillir), avec l'appui de la direction, animer régulièrement des espaces de concertation et d'échanges pluridisciplinaires et associant les équipes de jour et de nuit, pour ajuster l'organisation des équipes et renforcer la diffusion, l'adaptation et l'harmonisation des pratiques professionnelles en soins gériatriques.	RBPP: Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008	R 7	N		La recommandation n°6 est maintenue et notifiée.

Tableau des mesures définitives
Recommandations

Inspecteur: [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD Les Jardins des Laignes

Adresse : 7 rue du Général Leclerc

Code postal : 58220

RN1SS ET: 580971299

Commune : DONZY

Nb	7	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport E/R	Levée O/N/ Abandonnée	Date de la levée	Observations
7		Engager une réflexion sur le positionnement spécifique des AES et des AS-ASO au sein de l'équipe soignante et les principes d'intervention (soin / prendre soin / intervention non médicamenteuse) en appui de l'accompagnement individualisé des résidents.	86PP: Qualité de vie en EHPAD (volet 2): Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne. HAS, 2011 Décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des AES et du corps des agents de service hospitaliers qualifiés de la FPH Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie	R 9	N		La recommandation n°7 est maintenue et notifiée.